



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi seize octobre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

Date de convocation :

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjointes

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 30

Conseillers votants : 35

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Sébastien LECORNU à M. François OUZILLEAU  
M. Johan AUVRAY à M. Jérôme GRENIER  
M. Hervé HERRY à Mme Dominique MORIN  
M. Yves ETIENNE à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE  
Mme Fanny FLAMANT à M. David HEDOIRE

Absents :

Secrétaire de séance : Christopher LENOURY

N° 135/2020

Rapporteur : Jérôme GRENIER

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2021

Le budget 2021 constitue le premier budget de plein exercice de la présente mandature.

Il permettra tout à la fois, de lancer le programme municipal des 121 propositions de Vernon Mérite Toujours Mieux et de continuer d'offrir un service public de qualité aux vernonnais.

Les priorités budgétaires de la municipalité sont dans le prolongement de la précédente mandature :

- Stabilité de la fiscalité
- Priorité à l'investissement
- Modernisation et renforcement du service public de proximité
- Maîtrise de la dette

En investissant dans les équipements et l'espace public, Vernon poursuit sa transformation et son redressement, tout en portant une attention soutenue aux problèmes du quotidien et à l'accompagnement des publics les plus fragiles.

En maintenant une gestion rigoureuse, la ville conserve une trajectoire budgétaire vertueuse et peut poursuivre sa politique d'investissement durable.



### **Rappel réglementaire**

La tenue d'un débat sur les orientations générales du budget constitue une obligation légale pour les collectivités territoriales, dont les communes de plus de 3 500 habitants. L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu sur les orientations budgétaires de l'année ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses de personnel et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

Le présent rapport décrit les orientations budgétaires pour l'année 2021.

Ces orientations tiennent compte du contexte national, marqué par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. Elles visent en particulier un équilibre entre le maintien d'une action volontariste des services publics appelés à renforcer leur présence auprès des plus fragiles, et la nécessaire participation à la relance économique par l'engagement d'investissements importants.

Dans ce contexte national, la municipalité restera exemplaire par la maîtrise de ses charges de fonctionnement tout en continuant la recherche de la meilleure efficacité du service public rendu aux vernonnais.

### **I- La situation financière de la Ville**

Seuls les comptes administratifs constituent le reflet des réalisations et de la situation financière avec les résultats constatés à la clôture des exercices alors que le budget primitif et les décisions modificatives ne représentent que des actes de prévisions et d'autorisations fixant la limite des dépenses et des recettes à intervenir.

Le dernier compte administratif voté porte sur l'exercice 2019 ; il a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 29 mai 2020.

Alors qu'elle avait atteint un niveau d'endettement critique avant 2014, il ressort des comptes administratifs de la période 2014 / 2019, que la commune a su sortir de cette situation, tout en engageant un ambitieux programme d'investissement.

Le stock de dette est passé au cours du dernier mandat de 36,4 M€ à 29 M€ (-20%).

En 2021, grâce à ces efforts de gestion, la ville peut ainsi compter sur baisse sensible de la charge de la dette :

- Intérêts : - 90 000 euros
- Capital : - 250 000 euros

Il convient d'ajouter que la municipalité aura mis à profit la période 2015 / 2017 pour libérer totalement la ville des risques qui pesaient sur elle du fait d'emprunts toxiques souscrits par les équipes précédentes.

## **II- Les orientations pour 2021**

### **1. La section de fonctionnement**

#### **1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement**

Conformément à la note de cadrage budgétaire transmise aux services de la Ville, les prévisions de dépenses de fonctionnement devront être contenues pour l'élaboration du budget 2021.

Le budget 2021 devra en effet s'inscrire dans la stratégie financière mise en œuvre depuis 2014.

La gestion rigoureuse des charges de fonctionnement reste par conséquent une priorité pour à la fois, rendre un service public au juste coût pour le contribuable et pouvoir financer les investissements dont la ville a besoin.

Pour 2021, l'orientation budgétaire sera identique, centrée sur un objectif de stabilité, tout en intégrant les priorités du programme Vernon Mérite Toujours Mieux autour de différents thèmes :

#### **Vie scolaire :**

- Favoriser la mise en place d'activités péri-éducatives adaptées dans les écoles qui accueillent plusieurs enfants en situation de handicap. (**Propositions VMTM N°72, N°74 et N° 97**) .

#### **Séniors**

- Renforcer l'accompagnement des personnes âgées avec des animations renouvelées et de qualité (**Propositions VMTM N°80 et N° 81**)
- 

#### **Sécurité :**

- Doubler le nombre d'agents de la police municipale en le passant de 11 à 22 afin d'avoir une présence 7/7 et une amplitude horaire élargie (**Proposition VMTM N° 12**) .

#### **Environnement :**

- Densifier l'offre bio et en circuits court au sein de notre service municipal de restauration (**Proposition VMTM N° 71**)
- Intensifier les économies d'énergie (**Propositions VMTM N°32, N°33, N°35, N°36, N° 59, N°61, N°62**)

#### **Qualité du cadre de vie :**

- Développer une seule application permettant d'avoir accès en seulement quelques clics à tous les services proposés dans la ville et l'agglomération (**Proposition VMTM N°2**).
- Certifier la démarche qualité d'accueil du public (ISO 9001) en vue de reconnaître et de parfaire la qualité du service rendu aux usagers (**Proposition VMTM N°4**).
- Faire livrer aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer leur colis de Noël à domicile.
- Création d'une brigade verte (**Proposition VMTM N° 15**)

#### **Animation commerciale :**

- Renforcer le rôle et les missions du manager de centre-ville. Il coordonnera l'implantation, l'animation et le développement du commerce de proximité dans le centre-ville en lien avec les commerces existants(**Proposition VMTM N° 24**) .
- Créer une fête de la bière avec les brasseurs du territoire (**Proposition VMTM N° 111**) .
- Installer de nouvelles attractions à sensation (saut à l'élastique, tyrolienne géante, grande roue...) mais aussi une grande parade pour Noël ou encore un village olympique d'hiver (**Proposition VMTM N° 110**).

En 2020, auront déjà été réalisées en fonctionnement les propositions de VMTM suivantes :

Proposition	Objectif
N°1	Pour le prochain mandat, Générations Vernon soutient la suppression de la taxe d'habitation et s'engage à ne pas augmenter le taux des deux taxes foncières.
N°16	Multiplier par trois le nombre de Travaux d'intérêt général accueillis au sein de la collectivité. Toute personne âgée de plus de 16 ans reconnue coupable d'une infraction pourra être condamnée à la réalisation d'un TIG au bénéfice de la ville.
N°53	Retirer les objets en plastique à usage unique des services municipaux et des espaces publics.
N°79	Faire livrer aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer leur colis de Noël à domicile.

A noter que la gestion des nouveaux espaces publics livrés au cours du dernier mandat (Fieschi, berges de Seine, boulevard urbain...) et l'amélioration générale de l'entretien du domaine communal nécessitera d'intégrer la hausse des charges induites. Elles seront compensées par une gestion fine des autres postes de dépenses, dont la masse salariale.

Plusieurs indicateurs témoignent de cet effort constant de gestion depuis 2014 :

- Les dépenses d'énergie en baisse moyenne de 5% par an ;
- Les dépenses de fournitures en baisse moyenne de 5 % par an ;
- Les dépenses de télécommunication en baisse moyenne de 8 % par an ;
- Une charge salariale en baisse moyenne de 1% par an.

Ces résultats sont le fruit d'une meilleure gestion, d'une politique patrimoniale rigoureuse, et l'effet également d'une politique d'investissement volontariste (modernisation de l'éclairage public, performance énergétique des bâtiments, réduction et verdissement de la flotte de véhicules...).

Pour 2021 une optimisation de ce chapitre sera encore recherchée, en redéployant les économies réalisées antérieurement sur les priorités de l'équipe municipale.

Dans un même temps, l'optimisation des contrats, et notamment celui de l'énergie (plus de 165 000 euros d'économies), mais également les groupements de commandes passés avec Seine Normandie Agglomération ont permis d'amplifier ces économies substantielles.

Dans le droit fil des efforts réalisés depuis 2014, la masse salariale, hors glissement vieillesse technicité, sera stabilisée en 2021, tout en intégrant la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, une politique de formation importante, et une gestion dynamique des carrières.

La mutualisation des services entre Seine Normandie Agglomération et Vernon a été portée à une échelle qui permet de réduire les fonctions en doublon, de moderniser le service public et de générer des économies de fonctionnement.

A ce jour, les fonctions et services ci-dessous sont désormais mutualisés :

- Direction générale des services
- Direction générale adjointe en charge de la cohésion sociale
- Commande publique
- Sports
- Informatique
- Finances
- Ressources humaines
- Communication (Direction)
- Juridique et assemblées

En s'appuyant sur les actions mises en place progressivement depuis le début du mandat (tableaux de bord de la masse salariale, GPEC, mutualisations avec Seine Normandie Agglomération, heures supplémentaires, emplois saisonniers, remplacements, anticipation des départs en retraite, aménagement du temps de travail, externalisation du service de la propreté

urbaine...), il s'agit d'optimiser la masse salariale, la déployer là où elle est le plus nécessaire, tout en renforçant et modernisant le service public (vie associative, transport à la demande, police municipale (**Proposition VMTM N°12**), accueils périscolaires...).

Parallèlement l'effort de formation sera maintenu, afin de permettre aux agents d'impulser la nécessaire modernisation de notre service public.

Surtout, en vue de lutter contre l'absentéisme et encourager l'engagement des agents dont la qualité de service mérite d'être récompensée, des marges de manœuvre supplémentaires seront dégagées pour dynamiser le régime indemnitaire sur des critères de mérite et d'équité.

Enfin, les prévisions budgétaires 2021 relatives aux charges de personnel intégreront les évolutions réglementaires imposées (glissement vieillesse technicité : +1,5%).

Vous noterez, pour conclure sur les dépenses, que l'accompagnement financier du tissu associatif local restera fort tant en fonctionnement qu'en investissement dans le budget 2021.

### **1.1.1. Précisions sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

#### **1.1.1.1. Politique de ressources humaines de la ville de Vernon**

Le bilan social de Vernon témoigne de l'attention portée par la ville à l'égalité entre les femmes et les hommes.

La ville de Vernon s'inscrit dans le respect des dispositions légales en faveur de la parité dans les emplois d'encadrement, instituées par l'article 6 quater de la loi n°83-634 modifiée du 13 juillet 1983. L'équipe resserrée de direction générale est composée de deux femmes et de deux hommes.

A l'heure actuelle, 80% des emplois d'attachés, correspondant à un niveau supérieur de responsabilité, sont occupés par des femmes.

Les emplois de rédacteurs sont occupés à 20% par des hommes et à 80% par des femmes.

On observe également une surreprésentation féminine dans les emplois d'adjoints administratifs, lesquels sont occupés à 88% par des femmes.

La répartition des femmes et des hommes par filière s'établit selon le tableau ci-dessous.

<b>Filière</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
Administrative	6	34
Technique	86	82
Culturelle	3	4
Sportive	4	0
Sociale	0	12
Médico-sociale	0	0
Police	9	2
Animation	5	6

#### **1.1.1.2. Politique d'action sociale**

- Sur les 2 centres sociaux couvrant l'ensemble du territoire municipal, les actions menées en faveur de l'égalité femme-homme, on retiendra :

- Les actions en faveur de la jeunesse (sport mixte, chantiers jeunes et équipe citoyenne mixtes),
- Action pour la place de la femme dans la société (activités sportives, actions de soutien à la parentalité incluant les pères...).
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) porte particulièrement l'attention sur :
  - Les groupes de travail sur les violences intrafamiliales favorisant la transversalité inter institutionnel (Education Nationale, Polices, services municipaux, services du département, associations) développant des actions de protection à l'égard des victimes (formation des professionnels, mise en réseau...),
  - Accompagnement de la mise en place d'appartements par l'UDAF pour accueillir les victimes de violences intra familiales sur le territoire municipal (effectif au 1er juin 2020).

L'égalité entre les femmes et les hommes a d'abord été déclarée grande cause nationale et l'action pour éliminer les violences faites aux femmes est régulièrement rappelée tous les 25 novembre, déclaré comme journée internationale de lutte contre ce fléau. En signant, le 9 octobre 2020, avec l'Etat et le parquet ainsi que les partenaires de son CLSPD le Contrat Local de Prévention et de lutte contre les violences conjugales, sexuelles et sexistes faites aux femmes, la Ville de Vernon s'inscrit pleinement dans les attentes exprimées par l'Etat à travers l'ensemble du dispositif législatif et réglementaire en ce domaine, le Grenelle national de fin 2019 et le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2017-2019. Le contrat sera annexé à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance existante et à celle à venir fin 2020.

## **1.2. Les recettes réelles de fonctionnement**

Les perspectives de recettes de fonctionnement sont globalement bonnes pour 2021.

L'année 2021 conservera les effets d'une recherche dynamique de financements mise en œuvre systématiquement par les services depuis 2014.

Si les attributions de compensation vont baisser mécaniquement avec la mutualisation des services avec Seine Normandie Agglomération, le maintien d'un haut niveau de soutien financier de l'Etat, du Département et de la Région permet de conserver un rythme soutenu de ressources de fonctionnement.

Par ailleurs, le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) calculé par les services de l'Etat, n'a pas révélé de sortie du mécanisme pour Vernon. Nous réinscrivons donc, en 2021, 100% de l'enveloppe perçue en 2020.

Par la Dotation politique de la ville (DPV) et la Dotation Nationale de péréquation (DNP), l'Etat poursuivra son soutien aux actions menées pour l'animation des quartiers et les actions sociales dynamiques au bénéfice des jeunes vernonnais.

### **1.2.1. Les recettes fiscales**

Dans le respect des engagements pris par la municipalité, les taux d'imposition des taxes ménages (TH, TFB et TFNB) n'augmenteront pas sur le mandat municipal (Proposition VMTM N°1). Les bases fiscales sont mises à jour tous les ans par les services de l'Etat et seront notifiées à notre commune à la fin du premier trimestre 2021.

La pression fiscale étant suffisamment forte, il convient de faire des choix courageux en contenant les dépenses de fonctionnement plutôt qu'en augmentant les taux d'imposition. C'est ce qui sera poursuivi dans le budget 2021.

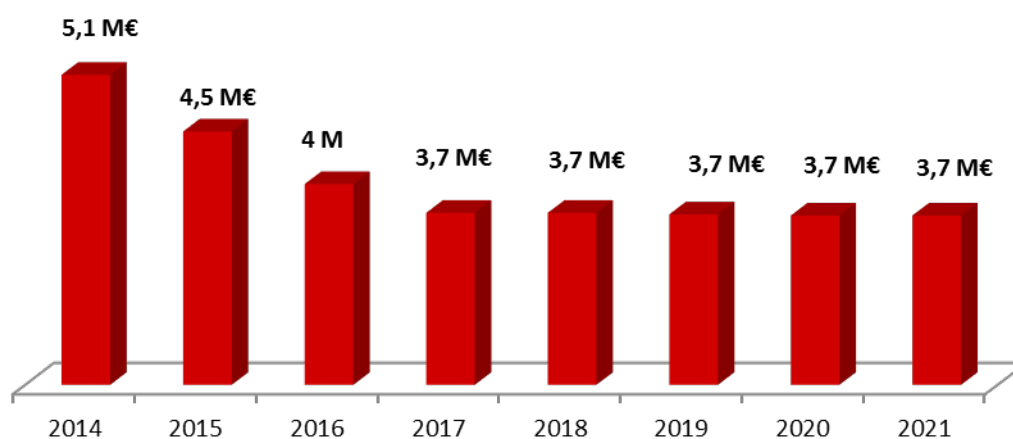
Sur la base de cette hypothèse d'évolution dynamique des bases d'imposition locales, en lien avec les projets de développement portés par Vernon et SNA (Eco-quartier Fieschi, requalification du cœur de ville, campus de l'espace...), les produits fiscaux attendus pour l'année 2021, hors attributions de compensation et FPIC, s'élèveraient ainsi à 13,9 M€ contre 13,8 M€ en 2020.

A noter que la réforme de la taxe d'habitation reste intégralement compensée en base 2020. Avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, ce sont plus de 3,6 M€ qui seront reversés par l'Etat pour le pouvoir d'achat des Vernonnais, avec un gain moyen par foyer fiscal de 496 euros (*Source Ministère des Finances/Courrier des Maires/ Publication du 19 juin 2019*).

### **1.2.2. La Dotation Globale de Fonctionnement**

Compte tenu de la stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) respectée par le gouvernement depuis 2017, le budget 2021 sera construit avec un montant de DGF stable par rapport à celui de l'année précédente, soit 3,7 M€.

#### **Evolution de la DGF**



Cette stabilité marque une inflexion importante puisque depuis 2014, Vernon avait perdu près de 30% de DGF, soit 7,3 M€ cumulés au regard de la DGF perçue en 2014.

Les projections pour 2021 prendront également en compte le maintien annoncé de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui, désormais, sera inscrite pour l'essentiel en investissement.

### **1.2.3. Les autres recettes réelles de fonctionnement**

Au stade des orientations budgétaires, le montant total des produits des services, des dotations et participations attendues et des autres recettes s'élèverait à environ 3,8 M€ pour l'exercice 2021.

### **1.3. Synthèse de la section de fonctionnement**

Au stade des orientations budgétaires, les dépenses et recettes prévisibles pour l'année 2021 dégageraient une épargne brute stabilisée à 3 M€, permettant de maintenir un autofinancement substantiel, cohérent avec l'ambition du programme d'investissement et parallèlement de prolonger le désendettement de la commune.

Le niveau d'épargne reste élevé grâce aux objectifs atteints de maîtrise des dépenses de fonctionnement sur le mandat.

## **2. La section d'investissement**

Compte tenu de l'épargne dégagée en section de fonctionnement, du montant du remboursement en capital de la dette et du versement du Fonds de Compensation de la TVA, le montant des investissements hors restes à réaliser restera constant en 2021 (environ 10 M€), maintenant Vernon dans une dynamique très positive.

Vernon Mérite Toujours Mieux, ce sont parmi 121 propositions :

En 2020, auront déjà été réalisées en investissement les propositions de VMTM suivantes :

Proposition	Objectif
N°23	Consacrer 1 million d'euros du budget municipal chaque année pour refaire la voirie dans tous les quartiers.
N°27	Poursuivre le Plan façades sur le reste du périmètre afin de renforcer encore cette dynamique.
N°89	Continuer à investir 1 million d'euros par an pour sauver la Collégiale Notre-Dame.

Il sera nécessaire d'aller chercher le maximum de cofinancements de nos partenaires (Etat, Seine Normandie Agglomération, Département, Région et Europe), notamment dans le cadre du contrat de territoire et d'Action Cœur de Ville, dispositif de l'Etat en faveur des centres ville des communes moyennes dont Vernon bénéficie. C'est en ce sens que sont mobilisées les aides financières de l'Etat pour les projets d'équipement de notre ville (DSIL, DPV, FNADT, ...).

**Ainsi, la ville a su se faire accompagner efficacement par l'Union Européenne pour plusieurs de ses grandes opérations structurantes et a déjà perçu :**

Opération	Contractualisé	Déjà Perçu	Financier/Fonds
Requalification du Bd Urbain	1 432 072 €	1 081 359 €	<b>Union Européenne/FEDER</b>
Berges de Seine Phase 1	480 586 €	384 469 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 912 658 €</b>	<b>1 465 828 €</b>	

**La ville de Vernon poursuit ses recherches de financements auprès de l'Europe, ainsi dans la continuité de la programmation de ses investissements, elle prévoit de contractualiser les financements suivants :**

Opération	En cours de contractualisation	Financier/Fonds
Berges de Seine amont	1 293 568 €	<b>Union Européenne/FEDER</b>
Parc urbain	940 500 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 234 068 €</b>	

2021 marquera la finalisation des opérations déjà engagées et le début des réalisations de plus de 20 propositions du programme Vernon Mérite Toujours Mieux, avec en particulier les opérations suivantes :

- Création d'un grand parc urbain sur le site de l'ancienne Fonderie (**Proposition VMTM N°7**)
- Réaménagement de la rue de Marzelles (**Proposition VMTM N°23**)
- Sauvegarde de la Collégiale Phase 1 (**Proposition VMTM N°89**)
- Lancement du grand plan ANRU II dans le quartier des Valmeux (**Proposition VMTM N°37**)
- Réaménagement du site des Tourelles autour de son patrimoine historique et de sa base nautique (**Propositions VMTM N°40 et N°44**)
- Berges de Seine amont (**Proposition VMTM N°49**)
- Programme école du futur (**Proposition VMTM N°75**)
- Réaménagement de la RD5 tranche 2



- Vidéo protection phase 4 (**Proposition VMTM N°13**)
- Maîtrise d'œuvre de la rénovation du musée (**Proposition VMTM N°91**)
- Rénovation de la Résidence autonomie de Bully

Surtout, le lancement de l'opération de requalification globale du centre-ville sera un évènement marquant de l'année 2021, faisant suite au choix des vernonnais d'opter pour un cœur de ville moderne, ouvert aux mobilités douces et flexible pour permettre l'organisation d'évènements d'envergure et favoriser la dynamique commerciale.

Ces réalisations seront assurées, comme l'an dernier, avec un recours maîtrisé à l'emprunt.

### **III- Les perspectives financières**

Compte tenu de ce qui précède, vous trouverez ci-dessous les perspectives financières de la ville à l'horizon 2021.

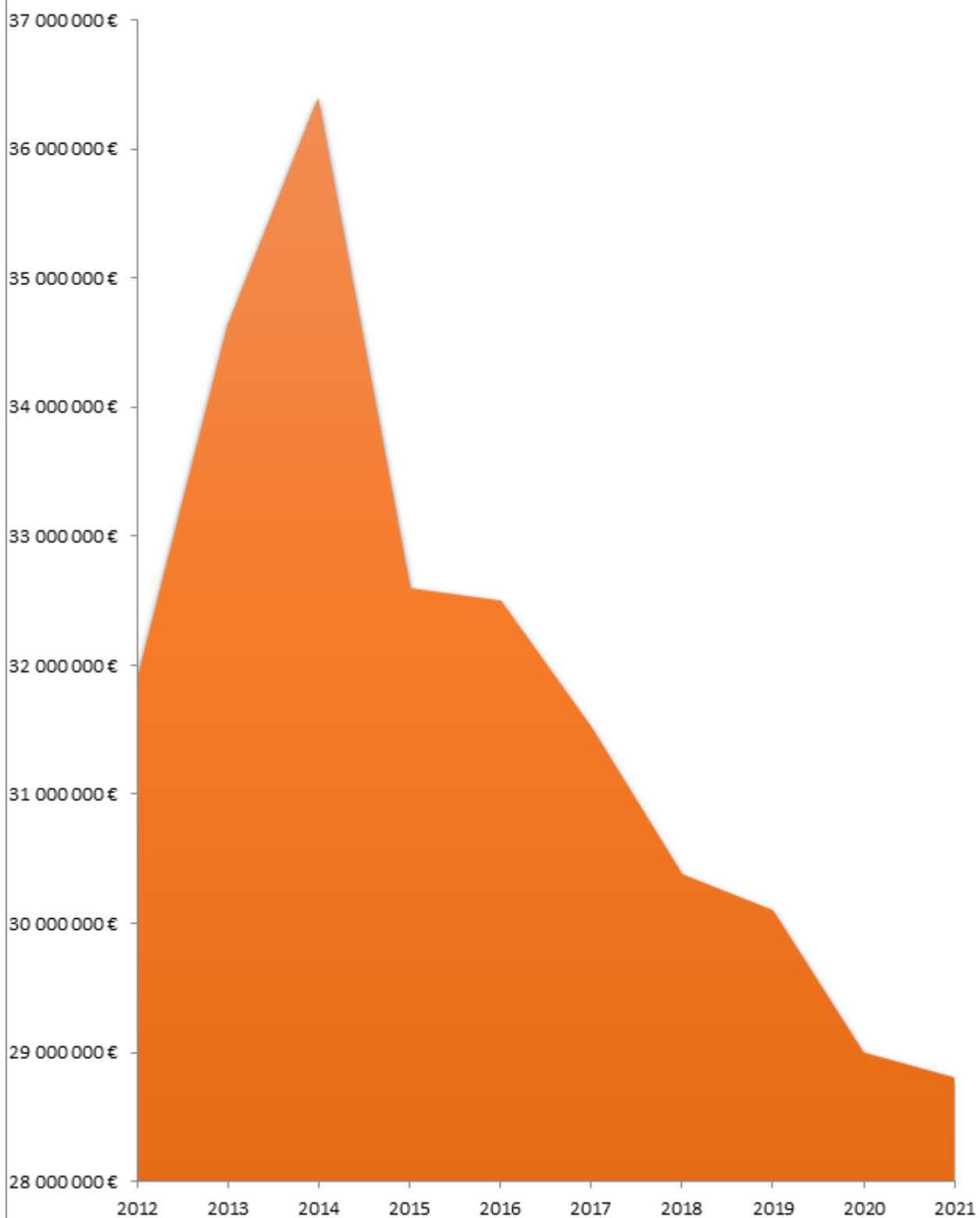
Celles-ci ont été établies en fonction :

- Des éléments prévisibles du budget 2021 ;
- De la stabilité de la DGF en 2021 ;
- Des hypothèses d'augmentation moyennes des bases fiscales ;
- D'une augmentation maîtrisée des charges de fonctionnement ;
- D'un maintien du haut niveau d'investissement.

Le programme d'investissement pèse sur l'épargne nette via les remboursements d'emprunt, mais la maîtrise des évolutions de la section de fonctionnement (épargne brute) permet d'achever le cycle de réalisations avec une épargne restant soutenue, pour reconstituer en début de cycle suivant la pleine capacité d'autofinancement.

L'évolution des dépenses reste largement couverte par les recettes et permet de maintenir le niveau d'épargne nécessaire à l'autofinancement des investissements.

## Evolution de l'encours de dette (au 31/12)



Dans cette prospective financière, vous noterez que le désendettement amorcé en 2015 permet de commencer le nouveau mandat avec un encours à un niveau très nettement inférieur à la situation trouvée en 2014, tout en réalisant les investissements programmés.

Les orientations budgétaires 2021 proposent donc de prolonger la stratégie financière : maîtrise de la dépense publique, mutualisation des services afin de maintenir un service public local de qualité, priorité à l'investissement, stabilité fiscale et maîtrise de la dette.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires préalable à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021.

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Délibéré :  
Prend acte

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).